



LE SAINT PAULAIS

BULLETIN INFO n° 72 : Janvier – Février 2019

SOMMAIRE

- I **Extraits des conseils municipaux**
- II **Associations**
- III. **Informations communales et diverses**
- IV. **Agenda**

I Extraits des conseils municipaux

AIDE AUX DEVOIRS : Nous avons besoin de bénévoles
(de 16h30 à 17h30, 1 jour par semaine le lundi ou mardi à définir).

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à prendre contact auprès de la mairie ou du centre socio-culturel le Coin de la rue.



CAUE : CENTRE D'HEBERGEMENT

Une présentation de l'étude de programmation pour la création d'un centre d'hébergement a été faite, avec plusieurs hypothèses de faisabilité : Rue de la Sermonière

Hypothèse A : réhabilitation du bâti existant + extension éventuelle

Hypothèse B : construction d'un nouvel équipement

La surface estimée est de 1 786m², comprenant le bâti, stationnement, jardin, terrasse, préau, pièce de vie, chambres, dortoir, bureau....

UCO : Université Catholique de L'Ouest

Dans le cadre de leur formation quatre étudiantes, en Master 2 Direction et gestion de projets culturels, ont travaillé à la mise en œuvre de l'élaboration d'un projet d'hébergement de groupe. Le résultat de cette étude a été remis en Mairie. La Commune aura la possibilité de pouvoir bénéficier d'une nouvelle étude plus élargie, notamment auprès d'Equiliberté avec les randonnées équestres.

Un accompagnement peut être fait par l'UCO, avec Mr Rabi RESSAD chargé d'enseignement, pour obtenir des fonds Européens.

VENTE DE LOGEMENTS LOCATIFS /Maine et Loire Habitat

Maine et Loire Habitat propose de vendre les 13 logements locatifs, Allée des Noisetiers et Rue de la Sermonière, avec les conditions suivantes :

- Les logements sont proposés en priorité à la vente aux locataires occupants (ou ascendants/descendants)
- Quand un logement se libérera, il sera proposé à la vente à l'ensemble des locataires du parc de Maine et Loire Habitat
- Si parmi eux, aucun acheteur ne s'est manifesté dans un délai de 2 mois, la vente sera ouverte à un public extérieur.

Le Conseil Municipal accepte les propositions de vente et précise que :

- Si dans un délai de 2 mois, il n'y a pas d'acheteur, le logement sera remis en location.
- Les pavillons vacants feront l'objet d'un entretien extérieur régulier pendant la période de vente.

- Maine et Loire Habitat sera chargé d'informer le Conseil Municipal des démarches liées à la vente de ces logements.

Il a été suggéré à Maine et Loire Habitat d'étudier la possibilité de construire des maisons « Vivre son âge » dans les jardins derrière l'hôtel.

DEMANDE DE SUBVENTIONS : DSIL et DETR / BATIMENT RUE DU MOULIN

Le projet est de stimuler l'activité du bourg-centre et de renforcer la mobilité pour l'accès aux commerces. Le bâtiment est situé dans la continuité des commerces : salon de coiffure, épicerie, bar, hôtel restaurant. Le projet serait de démolir l'ensemble du bâtiment pour « aérer » le carrefour et créer une cellule commerciale, un parking et un trottoir réglementaire pour le cheminement PMR avec aménagement de l'angle des deux rues.

Financement : coût d'acquisition et coût du projet : 159 350€ H.T. Des demandes de subventions DETR et DSIL seront déposées.

RUE DE LA SOURCE

Un dossier de demande de subvention sera déposé au titre des Amendes de police. Une réunion sera provoquée entre les différents partenaires : SIEMML, SMAEP, Département, Agglomération et le Maître d'œuvre.

PREAVIS : HOTEL BAR RESTAURANT

Mr le Maire fait part au Conseil qu'un préavis est donné pour le 30/06/2019 par Mr et Mme DEGREGZ Cyrille. Pour les personnes intéressées par la reprise, les loyers suivants seront annoncés :

- Partie commerciale : 750€ H.T
- Partie logement : 505€

Monsieur le Maire donne le compte rendu de l'avancée du dossier : plusieurs candidats suite à l'annonce sur SOS Village TF1 sont en réflexion. Un accompagnement par la CCI est demandé.

LA POSTE

Un nouvel aménagement du magasin « EPI Service » sera nécessaire pour l'accueil des services de la poste, prévu début Mars 2019.

TRANSPORT SOLIDAIRE : BILAN 2018

Compte rendu est donné pour ST PAUL DU BOIS : 5 chauffeurs assurent le transport solidaire pour 13 bénéficiaires soit 41 transports, 1 602 km parcourus et 72 heures passées. Les personnes intéressées pour être chauffeur, prendront contact avec Mme CRETIN.

TRACTEUR

Le conseil valide le devis de Modema : révision, vidange, filtres, pneus, autoradio... pour un montant de 1 757.24€ TTC.

TERRAIN SYNTHETIQUE

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du plan de financement de la transformation d'un terrain de football, gazon naturel en terrain de football en gazon synthétique avec éclairage soit 754 184€ H.T. Il s'engage à hauteur de 5% déduction faite des subventions plafonné à 30 000€.

CLOCHES

Après un état des lieux par les Ets LUSSAULT, il a été relevé plusieurs travaux de restauration et de remplacement dans le but d'entretenir et pérenniser le fonctionnement des sonneries des cloches. Le Conseil Municipal dans un premier temps décide du remplacement du tinteur n° 1 qui serait hors service à ce jour, pour un montant de 1 189.50€ TTC.

CONVENTION ECOLE PRIVEE « Haute Foy »

Après étude du budget prévisionnel, le conseil Municipal accorde la somme de 31 000€ pour 58 élèves soit 534.48 € par élève. Celle-ci sera versée en deux fois dans l'année 2018.

La somme de 31 000€ était demandée par l'OGEC, le Conseil Municipal versera 30 000€, considérant l'estimation du temps passé : 1 000€ par les agents communaux pour des travaux se rapportant au logement de l'école.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

Le point a été refait avec Couleurs d'Anjou, afin de déterminer les travaux à faire faire par des artisans ou par les agents communaux. Un devis de 1 422€ est accepté pour l'achat de matériel nécessaire aux travaux des vestiaires de la salle des sports.

RUE DU MOULIN

Une réunion provoquée par l'assureur en protection juridique dans le cadre du différend opposant la Commune à la Sté GRAVELEAU TP a eu lieu. L'entreprise GRAVELEAU n'était pas présente. Une proposition de réparation est en attente. Une autre entreprise sera sollicitée pour un nouveau devis.

BALAYAGE DU BOURG

Dans le cadre du renouvellement du marché de balayage des voiries, l'agglomération du Choletais propose d'adhérer pour une période de deux ans. La question sera posée pour connaître le prix que cela peut représenter pour 4 km et 4 passages par an.

BROYAGE DES DECHETS VEGETAUX

L'agglomération souhaite accompagner les communes dans la réduction des déchets verts. Il peut être mis à disposition de la commune, un service gratuit de broyage sur place. Le Conseil n'est pas contre la signature d'une convention, mais se pose le problème de trouver un lieu de stockage.

SALON DE COIFFURE

Le projet du salon de coiffure est présenté. La cellule sera d'une surface de 55 m², comprenant le salon, wc et une réserve.

ANCIENS COMBATTANTS

Afin de soutenir les anciens combattants lors des cérémonies de commémorations du 19 mars, 8 mai 1945 et 11 novembre 1918, il est proposé à toutes les personnes ayant fait leur service militaire, d'accompagner les derniers combattants devant le monument aux morts.

II Associations :

- **Familles rurales**

Bibliothèque

De nouveaux livres ont été achetés : romans, BD adultes et enfants... Venez les découvrir aux horaires d'ouverture suivants : mercredi 16h - 18h et le samedi 10h30 - 12h30

La GRATUITÉ pour le prêt des livres en 2019 est reconduite. Trois jeunes bénévoles sont formés pour assurer les permanences.

La boîte à livres (sur le parking de la mairie) reste à disposition de chacun, possibilité de prendre des livres ou d'en déposer. Vous y trouverez également l'hebdo Synergences.

Gym

Des cours sont donnés par une personne agréée. Possibilité de participer gratuitement les deux 1^{er} cours. Dans la salle de sports le lundi de 20h30 à 21h30

III Informations communales :

● **Aire naturelle :**

La baignade sera surveillée de 14h00 à 19h00 du 6 juillet au 17 Août 2019 sauf le mardi. En dehors de ces horaires la commune se dégage de toute responsabilité.

La Commune ouvre le recrutement pour les postes :

- d'un Surveillant de baignade, BNSSA exigé - 30h semaine

- deux animateurs 35h par semaine en 2 postes simultanés, être âgé de 17 et plus

Si vous êtes intéressés, adressez votre candidature à la mairie.

● **Liste électorale :**

Inscription jusqu'au 30 mars 2019 auprès du secrétariat de la Mairie, avec une carte d'identité.
Prochaine élection Européenne : dimanche 26 mai 2019.

● **MSAP :**

Maison des Services au Public : des permanences au Centre Socioculturel, pour vous aider dans vos démarches administratives concernant la CAF, CPAM, MSA, FNATH, CARSAT.... Tél : 02.41.75.42.70



● **A louer :**

Types 4 et types 3 : s'adresser à la Mairie

● **Terrains Lotissement « La Source » :**

9 lots : de 624m² à 1 090 m² à 26€ H.T

● **Conciliateur :**

Permanence conciliateur, prendre rendez-vous à la Mairie de Maulévrier : tél 02.41.55.00.29
ou à la Mairie de Lys Haut Layon à Vihiers : tél 02.41.75.80.60

● **Choletbus :**

Le réseau de transport a évolué, l'extension de réseau est avant tout bâti autour des besoins scolaires mais est également ouvert à tous. Pour toute information, contacter l'espace Choletbus
Tél : 02.41.62.65.65 ; E-mail : accueil.tpc@choletbus.fr; site internet : www.choletbus.fr

IV. Informations diverses :

UDAF

Médiation familiale : 02.41.36.54.08 mediation.familiale@udaf49.fr

Aidant familial : L'UDAF vous écoute, vous informe et vous oriente 02.41.360.444

Aiddants.49@udaf49.fr

INITIATIVES EMPLOIS :

Vous recherchez un emploi, une formation ?

Vous avez des questions sur vos démarches professionnelles ?

Vous avez besoin d'une aide dans vos recrutements ?...

Tél : 02.41.56.11.13



V AGENDA :

29 mars 2019 :	Voisins vigilants
30 mars 2019 :	Election de la Reine
31 mars 2019 :	Course cycliste- Cholet Pays de la Loire- Rue de la Fontaine et Rue du Moulin, Horaires de passage : 12 :50
6 avril 2019 :	Nettoyage du bourg
1 ^{er} mai 2019:	Ouverture de la pêche
12 mai 2019 :	Armistice 1945
4 juin 2019 :	Concours de belote de l'ADMR
9 Juin 2019 :	Tournoi familial /Foot
9 Juin 2019 :	Concours de gros palets à l'Aire Naturelle
9 juin 2019 :	Ball trap
16 juin 2019 :	Randonnée des fouaces / Basket
10 août 2019 :	Fête du village de la Raimbaudière
18 août 2019 :	Fête de l'été
7 septembre 2019 :	Matinée pêche à la truite
29 septembre 2019 :	Bal country
10 novembre 2019 :	Commémoration de la guerre 14-18
24 novembre 2019 :	Marché de Noël
7 décembre 2019 :	Soirée Foot

Vous retrouverez toutes les dates de manifestations sur le site internet : dans agenda www.saintpauldubois.com et application INTRAMUROS sur mobile



Sans produits phytosanitaires, il va falloir s'adapter

Il est désormais interdit par la loi d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts. Professionnels et particuliers doivent s'adapter.

Pourquoi ? Comment ? Les produits phytosanitaires c'est quoi ?

Cette expression désigne les produits contenant une ou plusieurs substances exerçant une action sur les processus vitaux des végétaux ou qui entraînent la destruction des végétaux indésirables. Ces produits sont composés d'une ou de plusieurs substances actives et chimiques.

L'entretien est-il à la charge des riverains?

L'entretien des trottoirs et des caniveaux est à la charge des riverains, même si, pendant de longues années, la commune s'est substituée aux particuliers.

Toute personne surprise en train d'utiliser des produits phytosanitaires sur la voie publique peut encourir de lourdes sanctions : jusqu'à 2 ans de prison et 75 000 € d'amende. Alors, pour éviter les mauvaises surprises « **Les gens peuvent toujours enlever les herbes manuellement avec la binette ou encore utiliser de l'eau bouillante sur les petites fissures, il n'y a rien de plus simple. Pour les personnes âgées, ne pas hésiter à demander de l'aide à un voisin ou à la famille.** »

Mobilisons-nous.....Inscrivez-vous

Le SAMEDI 6 AVRIL 2019

de 9h à 12h

**rendez-vous à la Mairie pour une
matinée : nettoyage du bourg.**

PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne, c'est devenir acteur de sa sécurité, ça consiste à associer les acteurs locaux de sécurité à

Une population ciblée concernée par la sécurité de son environnement, avec et sous le contrôle de l'Etat.

L'engagement citoyen ne doit pas conduire à l'appropriation de prérogatives de puissance publique empiétant sur les libertés individuelles.

Cela repose sur l'échange de bonnes pratiques citoyennes dans un esprit de confiance renouvelé entre la population et les acteurs de la sécurité.

Aboutissement de la participation citoyenne

- Transmettre rapidement les infos pertinentes aux forces de sécurité,
- Permettre des décisions ou interventions de manière réactive et ciblée en fonction des éléments fournis,
- Sur le long terme, établir un lien régulier entre les participants, élus et gendarmerie,
- Faire le bilan annuel pour connaître l'évolution

Implication du citoyen qui s'engage, basé sur le volontariat, le référent citoyen :

Recevra une explication claire sur son rôle par la gendarmerie,

Signera un document individuel précisant les limites de son action,

Sera naturellement vigilant aux comportements troublants ou inhabituels

Aura un comportement préventif sur son lieu de vie et sera en mesure de sensibiliser son entourage aux bonnes pratiques.

Apportera son expérience et contribuera aux réflexions menées pour améliorer la sûreté et la sécurité sur son lieu de vie.

RENDEZ-VOUS le :
Vendredi 29 mars 2019 à 20h30
à la Cantine

En présence de la Gendarmerie, pour la mise en
place de l'opération :

VOISINS VIGILANTS

COMPLEMENTAIRE SANTE

Votre avis nous intéresse

Il a été constaté que des personnes de tout âge renoncent à se soigner, soit parce qu'elles sont mal couvertes par leur complémentaire santé, soit parce qu'elles ne disposent pas des moyens financiers suffisants pour adhérer à une mutuelle.

L'union fait la force. dit-on ! Alors pourquoi ne pas s'unir et s'entraider plus efficacement ? Vous êtes tous concernés, que vous soyez étudiant, retraité, commerçant, artisan, fonctionnaire, agriculteur, sans emploi...

Que vous soyez adhérent d'une complémentaire santé ou non.

Nous n'avons qu'un seul objectif, faciliter la vie de nos administrés. C'est pourquoi nous avons eu l'idée de créer une mutuelle communale.

La mutuelle communale c'est quoi ?

La commune n'engage aucun budget avec l'organisme retenu. Elle ne participe pas non plus financièrement aux contrats des futurs adhérents. Elle est uniquement en charge de mettre en place le processus pour réunir un maximum de personnes.

Chaque personne intéressée contractualisera librement et directement avec l'organisme en fonction de ses besoins et à un tarif préférentiel.

Toutefois, pour pouvoir négocier des contrats attractifs, il faut qu'un nombre significatif de personnes soient mobilisées autour de ce projet.

Plus nous serons nombreux, plus l'offre sera avantageuse et attractive.

Si vous êtes intéressés par ce projet qui consiste à faire bénéficier d'un tarif intéressant pour votre complémentaire santé, merci de retourner le questionnaire soit :

- En le déposant au secrétariat de la mairie,
- En le retournant par courrier à la mairie,
- Par e-mail : mairiestpaul@orange.fr

Merci de retourner le questionnaire avant le : 30 Avril 2019 au secrétariat de Mairie

+++++

QUESTIONNAIRE

Avez-vous une couverture complémentaire santé ?

- OUI
 NON

Si la mairie négocie pour vous un contrat et des offres avantageuses, seriez-vous intéressé ?

- OUI
 NON

Si OUI composition de votre foyer ?

- Nombre d'adultes : Nombre d'enfants :
- Situation professionnelle (retraité, commerçants, autres...)
- Vos coordonnées :
- Nom et prénom :
- Adresse :
- Téléphone :
- E-mail :

Merci de votre réponse et nous vous tiendrons informés des décisions prises par la Commune.

